

CHARTRE ETHIQUE

S'inscrivant dans la démarche RSE de Prospérité Fermière et d'Ingredia (PFI), la Charte Éthique décrit les engagements et définit les comportements que doivent adopter tous les membres du groupe PFI ainsi que ses parties prenantes. Elle repose sur des principes d'intégrité, de respect, d'équité et de diversité, ainsi que sur les lois et réglementations qui régissent nos activités.

DROITS HUMAINS, nous nous engageons à :

- Respecter les Droits de l'Homme et de l'Enfance,
- Respecter la dignité de la personne humaine,
- Lutter contre toutes formes de discrimination.

DROITS DU TRAVAIL, nous nous engageons à :

- Promouvoir la sécurité et le respect de tous,
- Respecter les lois en vigueur en matière de liberté d'association,
- Favoriser l'accès à la formation de chacun,
- Favoriser l'inclusion et l'aide des personnes en situation de handicap,
- Respecter les lois en vigueur en matière de salaire, de temps de travail, de paiement des heures supplémentaires et en matière de qualité de vie et de conditions de travail,
- Bannir toutes formes de travail contraint, incluant le travail des enfants,
- Interdire toutes formes de violence, harcèlement, discrimination et alerter en cas de constatation.

L'ensemble de ces droits (droits humains et droits du travail) doit être respecté par le groupe Prospérité Fermière Ingredia et l'ensemble de ses parties prenantes, y compris dans les pays non-signataires des conventions de l'OIT*.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, nous nous engageons à :

- Respecter l'environnement en appliquant une approche de responsabilité face aux défis environnementaux (utilisation d ressources durables, protection de la biodiversité et des écosystèmes...),
- Rechercher les économies d'énergie et favoriser les sources d'énergies renouvelables,
- Réduire les emballages et favoriser les emballages réutilisables ou recyclables,
- Rationnaliser et réduire nos consommations d'eau, ressources naturelles et matières premières,
- Réduire et traiter nos émissions de polluants dans l'air, l'eau et la terre,
- Anticiper les risques d'altération grave et durable de l'environnement,
- Sélectionner en priorité des parties prenantes en conformité avec les lois, réglementations et normes en matière d'environnement et qui entreprennent des démarches écoresponsables en misant sur l'amélioration continue,
- Limiter l'impact environnemental de nos déplacements professionnels.

LOYAUTE DES PRATIQUES, nous nous engageons à :

- Respecter l'éthique dans les affaires, en y appliquant systématiquement les principes de courtoisie, d'intégrité, loyauté et équité,
- Lutter contre la corruption, par n'importe quel moyen, auprès des personnes de notre organisation, de nos fournisseurs et clients,
- Bannir toute situation de conflit d'intérêt du fait de relations personnelles,
- N'utiliser ni le chantage, ni l'extorsion, ni l'intimidation dans les relations,
- Refuser tout cadeau ou avantage qui pourraient influencer le processus de décision et compromettre l'intégrité,
- Interdire toute pratique anticoncurrentielle,
- Ne pas contribuer au blanchiment d'argent,
- Respecter nos engagements contractuels vis-à-vis de nos parties prenantes.

TRANSPARENCE ET SINCERITE DE LA COMMUNICATION, nous nous engageons à :

- Communiquer à nos parties prenantes nos engagements en terme de responsabilité sociétale et environnementale (RSE),
- Préserver la confidentialité des informations reçues,
- Communiquer clairement de façon non équivoque et explicite,
- Ne pas induire le public en erreur sur l'offre réellement proposée et/ou sur l'entreprise à l'origine de l'offre,
- Être conforme aux exigences de décence et de respect de la dignité de l'individu dans la communication sans dévaloriser ou inférioriser un individu ou groupe d'individus,
- Rendre accessible les mentions légales, rectificatives et informatives : qu'elles soient lisibles, audibles, claires et compréhensibles par l'ensemble des parties prenantes concernées : sincères, loyales, exactes, factuelles et vérifiables ou justifiables.

Le Groupe se réfère aux engagements internationaux suivants :

- o La déclaration universelle des droits de l'Homme (1948)
- o La convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) (1989)
- o La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1981)
- o Les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT*)
- o Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme et aux entreprises (2011) ou « Principes de Ruggie »
- o La loi française sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre du 27 mars 2017 (loi n°2017-399)
- o Les principes directeurs de l'organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- o La Convention des Nations Unies contre la corruption (2003)
- o Le Pacte mondial des Nations Unies
- o Les Objectifs de Développement Durables de l'Organisation des Nations Unies
- o Les référentiels : ISO TS 26030, ISO 14001, ISO 50001, ISO 9001, FSSC 22000, ISO 27001, ISO 20400

PFI attache une importance particulière au respect de ces engagements. Tout manquement pourra faire l'objet de sanction(s).
Cette charte est susceptible d'évolution.

DONNEES PERSONNELLES

Le collecte de vos données lors de votre prise de connaissance de la présente charte est en accord avec la politique de protection des données du Groupe Propérité Fermière Ingredia. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser un courrier au Délégué à la Protection des données au 51 Avenue F.Lobbedez - CS 600946 - 62033 Arras Cedex - France ou par mail à dpo@ingredia.fr

Nom de la personne signataire :

Fonction de la personne signataire :

Entreprise :

Date et signature :